

**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
9 JUIN 2023**

Le 9 juin 2023, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juin 2023

Présents : MM ALLIRAND, AZROU, KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Secrétaire de séance : Claude VILLARET

ORDRE DU JOUR

- Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Demande de subvention contrat de Région
- Questions diverses

*Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2023 est approuvé.*

**N° 60-09.06.2023 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM./Mmes André SERT-MARC, Yves KIRCHHOFER, Pierre SOUBIELLE FOURIE, Elise ALLIRAND.

Il est procédé à l'élection d'un délégué du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis son bulletin dans l'urne.

09 bulletins trouvés dans l'urne, 09 exprimés Majorité absolue : 5 Philippe SAGE : 09 voix

**Monsieur Philippe SAGE a été proclamé élu délégué au premier tour et a déclaré accepter le mandat.**

Il est ensuite procédé, dans les mêmes conditions, à l'élection de 3 suppléants.

09 bulletins trouvés dans l'urne, 09 exprimés, majorité absolue : 5

M. Edouard RICHARD : 09 M. Claude VILLARET : 09 Mme Patricia VAN EGMOND : 09

**Messieurs Edouard RICHARD et Claude VILLARET, Madame Patricia VAN EGMOND ont été proclamés élus suppléants au premier tour et ont déclaré accepter le mandat.**

**N° 61-09.06.2023 Aménagement intérieur des locaux de l'Office du tourisme dans le cadre de travaux de restructuration et de rénovation intérieure du bâtiment servant de structure d'accueil touristique, d'activités sportives et professionnelles.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement intérieur des locaux de l'Office du Tourisme à réaliser dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment communal servant de structure d'accueil touristique, d'activités sportives et professionnelles. Le coût prévisionnel des travaux est de 134 500 € H.T. Pour le financer, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne dans le cadre du contrat Région du Territoire de la Communauté de communes de l'Oisans..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de travaux et son enveloppe financière, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la région Rhône Alpes Auvergne et à signer tous les documents nécessaires.

Le Maire,  
P. SAGE.

Le Secrétaire de séance,  
Claude VILLARET.